

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie, dimanche prochain 12 Juin, à 7 heures
du matin, dans la salle ordinaire des séances pour
la session de mai.

Ordre du jour

1. - Correspondance
2. - Travaux divers dans la commune, vote de ressources
3. - Chemins vicinaux ordinaires - Entretien
4. - Aliénation de terrains au chène. creux. - Protestation des habitants
5. - Projet de construction d'une salle de fêtes
6. - Construction de baraques dans le champ de foire pour loger les familles sans habitations
7. - Prolongement du service d'eau, rue Sadi-Carnot
8. - Electricité dans la commune; extension
9. - Ecole Nationale des arts & métiers - Demande de bourse
10. - Tribunal & chambre de commerce - Désignation des délégués pour la révision des listes électorales
11. - Soutiens de famille - Demande d'allocation militaire
12. - Assurances.

A. Rogé, le 5 Juin 1921
Le Maire

Session ordinaire de Mai

Séance du 12 Juin 1921

L'an mil neuf cent vingt-un, le douze du mois
de juin, à 7 h^{3/4} du matin, le Conseil municipal
de la commune de Rezé, dûment convoqué par
le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Vigier Maire

Présents M. M. Vigier, Gendreau, Gurbel, Ledronneau,
Piquet, F. Codet, Aubin, Redor, Peneau, Larciprin,

Garon, Solgrain, LeLamer, Fauquet, Boje, Fiquet &
Aubaud J^r, Patry, Yélarque & Aubaud J^r.

Ultime: M. M. Sauresse, Dupont, et Broccassant,
excusés.

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884 il
a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le
sein du conseil, M. A. Aubaud a été, à l'unanimité,
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté
sans observation.

Correspondance

Service Vicinal Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de
Monsieur le Préfet en date du 5 avril 1921 faisant suite
à la délibération du conseil municipal du 20 février der-
nier, et dans laquelle il est dit que le service vicinal
va donner satisfaction à la commune de Rep^s; le chemin
N° 15 a déjà été amélioré dans certaines parties, notamment
celle comprise entre le P. N. et la route Nationale N° 23, que
dans l'agglomération de Northouse 80 m² de pierre sont rendus
à pied d'œuvre et qu'une fourniture de même importance
va être faite dans la partie de la Haute Ile en septembre prochain.

En ce qui concerne la petite vicinalité des projets de hautes
pour fournitures de pierres cassées vont être soumis très
prochainement au conseil municipal.

Routes Nationales 23 et 197. Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre
de Monsieur le Préfet du 9 avril dernier faisant suite à une déli-
bération du conseil municipal en date du 20 février dernier
au sujet du mauvais état des routes Nationales N° 23 et
197.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le
conseil municipal est surpris des renseignements qui
ont été fournis par M. M. les Ingénieurs des Ponts &
Chaussées prétendant que l'usure de la partie pavée de
la route Nat^e N° 23 dans la traversée de Pont Rousseau
était incontestablement due à la circulation urbaine.

Il proteste vivement contre une telle affirmation.

Cette voie constitue en effet l'unique moyen
d'écoulement de la ville de Tantes, et de l'au delà vers

écrit le 14-6-21

toute la partie sud-ouest du département et un simple pointage journalier de la circulation dans cette partie de la commune prouverait surabondamment que la circulation urbaine ne peut vraiment pas être invoquée dans le cas précité.

Le Conseil municipal espère que Monsieur le Préfet voudra bien prendre en considération sa protestation; d'autre part il n'est pas disposé à grever son budget d'une somme de 6000 francs pour participer dans une dépense que rien ne saurait justifier.

En ce qui concerne la route Nationale N° 137 la Commission prend bonne note de sa remise en état incessamment.

Reclamations des habitants de Trentemault et de la Grand'haie.

1° Le conseil après avoir pris connaissance de la réclamation de plusieurs habitants de Trentemault relativement au dépôt d'immondices qui se trouve dans la rue située près de M^{lle} Chauvelon & conduisant au Seil est d'avis de remédier à cet état de chose; les ordures seront recouvertes de sable et à l'avenir elles devront être déposées à l'extrémité du chemin.

2° Le conseil prend en considération la réclamation de M^{me} Lanclot au sujet de l'écoulement des eaux dans le fossé du chemin de la grand'haie et des ordures qui y sont continuellement déposées. La Commission des Travaux Publics se rendra sur les lieux et examinera ce qu'il y a lieu de faire pour donner satisfaction aux habitants.

Demande de M^r Gillet. - M^r le Maire donne lecture d'une lettre en date du 7 Juin courant, par laquelle M^r Gillet, rue Chiers à Port Rousseau, demande à louer un terrain communal au Port au Blé.

Après en avoir délibéré le conseil est d'avis de donner une suite favorable à cette demande mais à la condition qu'un passage de 2m. soit réservé aux pichons Chantiers de la Malmaison. - Dépôt de Vidanges. - M^r le Maire fait connaître que la Commission des Travaux Publics ayant eu à se rendre à la Malmaison pour examiner des Travaux d'assainissement a eu l'occasion de constater que l'i-

caulment des matières des chantiers de Mme Hémin se
fait dans les fossés bordant la route.

Le Conseil municipal jugeant que cet état de choses
constitue un danger pour la salubrité publique
décide d'inviter Mme Hémin à prendre toutes dispositions
utiles en vue de remédier à la situation actuelle
Instituteur de Pont-Rousseau - Indemnité de logement

Le Conseil municipal après avoir examiné la récla-
mation des instituteurs mariés de Pont-Rousseau
et pris connaissance de la lettre de Monsieur le Préfet
en date du 10 juin courant décide de maintenir les
indemnités de logement telles qu'elles ont été fixées dans
une précédente délibération. - Il estime à juste raison et
sans aucun sentiment d'hostilité envers le personnel en-
seignant dont il s'est toujours plu à constater le
dévouement, que le logement de l'Instituteur marié
dont le mari n'était pas dans l'enseignement, devrait
surtout être assuré par le dit mari, qui, le plus sou-
vent a une situation supérieure à celle d'un Insti-
tuteur et que dans ce cas l'indemnité accordée était
suffisante.

Ecole de dessin de Rezé.

Par suite du nombre important d'élèves qui fréquentent
l'école de dessin de Rezé (cours de constructions navales) le
Conseil vote la création d'un 3^e emploi de professeur
de plus le conseil est d'avis de faire solliciter ce
cours par Monsieur le Ministre de la Marine. des
démarches seront faites à ce sujet.

Travaux divers dans la
Commune.

Monsieur le Maire expose au conseil l'urgence
d'exécuter dans la commune de nombreux travaux d'assainis-
sement, construction de chemins, mise en état des bâtiments
communaux, qui pour la plupart ont déjà fait l'objet
d'une étude mais qui ont été ajournés par suite de la
Guerre.

La dépense totale pour l'exécution de ces travaux
dépasse 200 000 francs, la commune n'ayant aucune
ressource disponible pour la réalisation du projet ci-dessus
il y aura lieu de recourir à la voie de l'emprunt pour couvrir

la totalité de la dépense.

Le Conseil municipal accepte en principe de mettre à exécution tous les travaux ci-après énumérés et décide d'inscrire au budget les centimes nécessaires pour rembourser l'emprunt dont il s'agit:

Désignation des travaux à effectuer:

Aménagement du cimetière de Reffé.	55 285. 30
Construction d'un puits à la Galonière	3 400. 00
Recouvrement de fossés rue Pignon & rue de la Gare	6 000. 00
Construction de la rue Chamelon à Ertemoult	6 000. 00
" du ch ^{is} du 1 ^{er} clos	14 915. 00
" " du Papeaux	30 800. 00
" " de la Blodière à l'Aronnière	7 800. 00
" " de Maupertuis	33 000. 00
" " des Mahaudières	10 000. 00
Grosses réparations aux Bât ^{ts} Com ^s	63 000. 00

Chemins Vicinaux
ordinaires
N^{os} 3 à 20
Entretien.

Monsieur le Maire soumet au Conseil la transmission de M^r J^r Maulliot, relative à la fourniture des matériaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires N^{os} 3 à 20. Il donne ensuite lecture du rapport de M^r l'agent-voyer cantonal.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la dite soumission.

Aliénation de terrain au
Chêne-Creux.

M^r le Maire communique au conseil une note de M^r le Préfet relative à l'aliénation de parcelles de terrains communaux au chêne-creux; il donne ensuite lecture d'une protestation des habitants du village.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des pièces du projet d'aliénation de parcelles de terrains, notamment du rapport du commissaire enquêteur

Considérant que la protestation est parvenue après la clôture de l'enquête que les pièces d'eau ne sont pas vendues et que les aires pour le battage des blés sont réservés

Maintient sa délibération du 21 février dernier.

+ 2
Ann. 6 27-6-21

+ 2
Ann. 6 27-6-21

Monsieur le Maire lit l'exposé suivant.

Depuis longtemps déjà j'aurais voulu entretenir d'une question que la guerre m'a obligé de remettre à plus tard; c'est à dire la reconstruction d'une salle de réunion, d'une salle de fête.

Vous n'ignorez pas que notre commune est démunie d'une salle assez spacieuse et que dans beaucoup de circonstances ce manque de salle est fort gênant. A diverses reprises, j'ai reçu les doléances de groupements, sociétés, commerçants.

Une salle ^{du genre} de celle dont j'aurais entretenu rendrait incontestablement des services en favorisant les réunions de sociétés et en permettant de donner des fêtes, des représentations que le public goûte de plus en plus et en ayant l'avantage de retenir nos concitoyens dans la commune au lieu de les voir aller à Tartes. Certain hôtelier a refusé à plusieurs reprises des robes, banquettes par suite du manque de place, d'un coin pour faire d'affaires pour la commune.

A ce sujet, je rappelle qu'il n'existe qu'une salle de ce genre à Bel-Air, et que s'il en était établie une à Port-Nouveau, nulle doute qu'elle y attirerait de la clientèle; et serait une source de revenus pour le Bureau de Bienfaisance.

Après en avoir mûrement délibéré il est procédé à un vote au scrutin secret.

Par 17 voix contre 3 le principe de la construction d'une salle de fêtes est adopté par le Conseil municipal.

Baraquements dans le
Champ de Foire pour
logements de familles
- sans habitation -

Année 1892

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le but d'aider quelques familles pouvant se trouver sans abri par suite de la crise des logements, il s'est mis en rapport avec la Ville de Tartes, pour faire l'acquisition d'un baraquement en bois et fer, amant susceptible de recevoir 7 ménages. - Ce baraquement serait installé dans le champ de foire à Port-Nouveau et serait réservé à des familles les plus indigentes. Tartes n'ayant pu obtenir une prolongation de location

et ayant fait les démarches utiles pour l'obtention d'un
délai.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ap-
prouve l'initiative de Monsieur le Maire en la circon-
stance et l'autorise à faire toutes démarches utiles pour
que cette installation soit faite le plus tôt possible.
Une commission examinera les demandes et créera les
conditions de location.

Prolongement du service
d'eau, rue Sadi-Carnot.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil
municipal que les pourparlers qu'il a eus avec Monsieur le
Maire de Nantes, au sujet du prolongement du service
d'eau à Port-Mauveau, ont abouti à de bons résultats.
prochainement la canalisation va être faite dans la
rue Sadi-Carnot.

Electricité - Extension
dans la Commune.

Le Conseil municipal prenant en considération
les demandes formulées par les habitants de Bretemoult
et des villages bordant la route des Sorinières, décide pour
donner satisfaction aux dits habitants et pour com-
penser aux quelques difficultés rencontrées par la Société
Nantaise d'Electricité dans l'application de l'art 14 du
cahier des charges de lui donner la garantie prévue par
cet article.

Il résulte en effet des renseignements recueillis
que le chiffre de consommation minimum exigé pour
Bretemoult sera largement couvert par le nombre des
abonnés, quant aux villages bordant la route des Sor-
nières, une enquête complémentaire a démontré qu'au nombre
des lampes déjà recueillies viendraient s'ajouter la consom-
mation de 10 à 11 moteurs et l'éclairage de 2 établis-
sements industriels.

Dans ces conditions, le conseil est disposé à garan-
tir pendant 5 années la consommation prévue à l'article
14 du cahier des charges pour l'installation du fil dans l'aggl-
mération de Bretemoult, en passant par l'Orthause et
sur la route des Sorinières jusqu'aux établissements de
la Meulnaie (chantiers de réparation de la Ville de Nantes).

Le 10 juin 1901

et porcherie Mirasseau, Goussier & Co,

En outre, le conseil municipal est dit pose à abandonner gratuitement à la société d'électricité, le terrain nécessaire à la construction d'un transformateur sur la route des Sorinières.

École Nationale des
Arts & Métiers.
Demande de bourse.

- tram le 24 juin 21

Monsieur le Maire communique au conseil une demande de bourse avec bourse formée par M. Baudry employé de commerce aux Truilles, en faveur de son fils Georges, candidat au prochain concours d'admission à l'École Nationale d'Arts & Métiers d'Angers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

Tribunal et chambre de
Commerce.

Désignation des délégués
pour la révision de la liste
électorale.

+ 1
tram le 27.6.21

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'en vertu de l'art 3 de la loi du 8 Décembre 1883 et de l'art 1^{er} et 2 de la loi du 19 février 1908, la révision des listes électorales pour le Tribunal & la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la première quinzaine de septembre, par une commission composée du Maire assisté de 2 conseillers municipaux désignés par le conseil.

L'Assemblée nomme M. M. Eurbel & Bojia Joseph pour faire partie de la dite commission.

Legs Lebas.
avis du conseil.

+ 2
tram le 27.6.21

Le conseil municipal donne un avis favorable à la délibération du Bureau de Bienfaisance relative à l'acceptation d'un legs de 1200 francs en faveur de cet établissement, à charge par celui-ci d'entretenir la tombe de Madame Laureste, tante du donateur.

Demandes d'allocations
Militaires.

Monsieur le Maire communique au conseil toutes les demandes d'allocations journalières formées par des familles de militaires domiciliés dans la commune.

Seraient :

1^o Mme Veure Devant née Gobin, rue Sadi Carnot 26, laissée à l'appréciation de la commission cantonale.

2^o Cormerais s'écrit, à la Grand-haye, avis favorable.

3^o Mme Fayot née Marc, à la Chaussée, avis

favorable.

M^{me} Maisdon né Mebrin au chatelier, avis favorable.

M^{de} Grosseau Elisabeth à la Grand-haie, avis très favorable.

M^{me} Guibert né Lambert, femme Gamauchaud, avis très favorable.

M^{me} Rivet né Lostenarn, rue Nationale 26, avis très favorable.

M^{me} Mubigny né Verrier, rue Félix Faure 31, avis très favorable.

M^{me} Maisdon né Adriaentend, avis très favorable.

Assistance aux
Vieillards -

Monsieur le Maire soumet au conseil toutes les demandes des personnes qui désirent bénéficier des dispositions de la loi du 14 juillet 1905.

1^o M^{me} Archer femme Guérin, remariée à Chibaud, rue de la Ferrière, non admise, est logée, reçoit la retraite ouvrière et d'autre part son fils peut lui verser une secours plus élevé.

2^o Martin Auguste, à la Crochère, admis à 7⁺.

3^o Lejean fr. Martin, à la Crochère, admise à 7⁺.

4^o Dupatte Henri, à Erstemault admis à 15⁺.

5^o Pessel Adolphe, à Vantes, admis à 7⁺.

6^o M^{me} Pessel, à Vantes, admise à 10⁺.

7^o Labbé, veuve Bureau, à Denain, admise à 12⁺.

8^o Janceau Rousseau, rue Des d'âne, à hospitaliser.

9^o Frechet Mathurin, à Waupertuis, à hospitaliser.

Assistance aux
familles nombreuses.

Monsieur le Maire soumet au conseil toutes les demandes des personnes qui désirent obtenir le bénéfice de la loi sur l'assistance aux familles nombreuses.

Sont :

1^o Veuve Grosseau né Clavier, à Northouse, admise pour 2 allocations.

2^o Veuve Cassard né Flauray, à la Petite Lande, admise pour 2 allocations.

3^e Le Digabel Louis, rue Nationale, admis pour 1 allocation;

4^e Munnier Jules, rue Chupiet, admis pour 1 allocation;

5^e Sauvaget Ferdinand, aux Zouaves, admis pour 2 allocations

6^e Bregeon Jean Marie, à La Motte Laude, admis pour 1 allocation

7^e Pourreau Pierre, rue Chupiet, admis pour 1 allocation

Assistance aux Femmes
en couches -

Monsieur le Maire saumet au conseil toutes les demandes des personnes qui désirent bénéficier de la loi sur l'assistance aux femmes en couches.

Savoir:

M^{me} Courroy - Roussel, rue Nationale 82, admise

M^{me} Galloudeau Gabriel, rue Chiers prolongée, admise

M^{me} Le Digabel, Le Franc, rue Nationale 66, admise

M^{me} Pourreau Dore, rue Chupiet, admise

M^{me} Couloigner, Crique, Haute Ile, admise

M^{me} Chambaut, Blanchard, rue Nat^e 120, admise

M^{me} Rexor - Urbain, rue Nat^e 76, non admise

M^{me} Hemery, Jeanneau, rue Nat^e 33, admise

M^{me} Colmerai Foulfoin, rue Chiers 107, admise

M^{me} Drouot - Guillou, Chapelles, admise

M^{me} Caille - Chauvin, rue Nat^e 72, admise

M^{me} Guillou - Aubin, Coran, admise

M^{me} Boudant - Renou, rue Sadi-Carnot 8, admise

Chemin de G^{de} Comⁿ N^o 85

Eschassement

Le Conseil municipal,

Considérant que la circulation des véhicules de toutes sortes devient de plus en plus intense par suite du trafic important de la gare de Pont-Rousteau sur le chemin de G^{de} Comⁿ N^o 85, partie comprise entre la route Nationale N^o 23 et le Passage à niveau, qu'il y a lieu de remédier dans la mesure du possible aux risques d'accidents qui existent du fait d'un virage prononcé situé vers le milieu du dit chemin,

Par ces motifs,

+ 2
Mars. 1897. 6. 91

Émet le vœu que le chemin de G^{de} Cam^{on} n^o 85, dans la partie précitée, soit élargi au moment où il sera procédé à son exhaussement.

Cantonniers des Chem^{ins} V^o ord^{inaires}

Le Conseil général s'étant chargé de prendre à sa charge l'augmentation du salaire des cantonniers des chemins vicinaux ordinaires pour les communes qui auraient adopté le principe du travail par équipe,

Considérant que le Conseil général dans sa dernière réunion a supprimé toute subvention pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires

2

L'Assemblée décide qu'à l'avenir ces cantonniers qui sont, avec le système des équipes occupés les 2/3 du temps sur les chemins de Grande Cam^{on}, seront dorénavant affectés exclusivement à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

De plus qu'en raison de l'état actuel de ces chemins, les cantonniers ne seront pas mis en congé d'office pendant la belle saison, et qu'il leur sera au contraire adjoint un auxiliaire pendant cette période.

A. Le Baron F. Ligué J. Codes
G. Codes H. Faupin B. J.
J. Ligué H. Piquet A. L.
J. Ligué Ch. P. Ligué